



SUD OUEST RESEAUX

26 Rue de Treilles
31410 NOE
Tél.: 05-61-97-77-15
Fax: 05-61-97-77-19

Devis

N° Devis	Date	Code Client
DEVIS3319	03/08/2021	HECTARE

Référence : BAZIEGE

HECTARE SA

45 RUE DE GARANCE
31670 LABEGE

LOTISSEMENT RESIDENTIEL COMPOSE DE 16 LOTS ET 2 MACROLOTS - BAZIEGE

N°	Description	U.	Qté	Prix Unitaire	Montant H.T.
1	RESEAU AEP				
1.1	Tranchée en terrain naturel	ML	310,000	9,82	3 044,20
1.2	Evacuation des excédents	M3	92,400	18,89	1 745,44
1.3	Sablage tranchée et enrobage canalisation	ML	310,000	5,53	1 714,30
1.4	Pose Grillage avertisseur	ML	310,000	0,63	195,30
1.5	Remblai tranchée	ML	310,000	6,45	1 999,50
1.6	Pose poteau incendie + vanne 100 sous BC	U	1,000	2 356,52	2 356,52
1.7	Pose canalisation fonte Ø 100 - 16 bars	ML	6,000	39,47	236,82
1.8	Reprise canalisation existante	U	1,000	436,93	436,93
1.9	Regard pour disconnecteur - dimension 1.00x1.00x1.00	U	1,000	1 585,59	1 585,59
1.10	Equipement regard : Vannes en 60 + Disconnecteur 60 et filtre	U	1,000	2 869,86	2 869,86
1.11	Pose canalisation PVC 63 - 16 bars	ML	206,000	6,38	1 314,28
1.12	Pose Té + Vanne 60 sous bouche à clé	U	1,000	344,37	344,37
1.13	Vidange sous bouche à clé	U	2,000	366,61	733,22
1.14	Réalisation Branchement en 25 sous bouche à clé	U	17,000	176,77	3 005,09
1.15	Réalisation Branchement en 50 sous bouche à clé	U	2,000	194,44	388,88
1.16	Pose PE 19/25 - 16 bars	ML	115,000	3,76	432,40
1.17	Pose PE 42/50 - 16 bars	ML	12,000	4,32	51,84
1.18	Pose regard comptage tampon fonte	U	17,000	263,91	4 486,47

N°	Description	U.	Qté	Prix Unitaire	Montant H.T.
1.19	pour branchement en Pe 19/25 Pose regard comptage tampon fonte pour branchement en Pe 42/50	U	2,000	646,64	1 293,28
1.11	Bouche arrosage	U	1,000	294,66	294,66
1.11	Pose Gaine TPC 90 en attente arrosage	ML	50,000	3,00	150,00
1.11	Essai AEP	ML	206,000	3,11	640,66
1.11	Plan exécution AEP	U	1,000	222,16	222,16
1.11	Recolement AEP	U	1,000	194,39	194,39
	Total RESEAU AEP		1,000	29 736,16	29 736,16
2	RESEAU ENEDIS HTA				
2.1	Tranchée en terrain naturel	ML	72,000	9,82	707,04
2.2	Evacuation des excédents	M3	21,600	18,89	408,02
2.3	Sablage tranchée et enrobage canalisation	ML	72,000	5,53	398,16
2.4	Pose Grillage avertisseur	ML	72,000	0,63	45,36
2.5	Remblai tranchée	ML	72,000	6,45	464,40
2.6	Pose Gaine TPC 160	ML	144,000	4,12	593,28
	Total RESEAU ENEDIS HTA		1,000	2 616,26	2 616,26
3	RESEAU ENEDIS BASSE TENSION				
3.1	Tranchée en terrain naturel	ML	150,000	9,82	1 473,00
3.2	Surlargeur de tranchée	ML	122,000	3,28	400,16
3.3	Evacuation des excédents	M3	81,600	18,89	1 541,42
3.4	Sablage tranchée et enrobage canalisation	ML	272,000	5,53	1 504,16
3.5	Pose Grillage avertisseur	ML	272,000	0,63	171,36
3.6	Remblai tranchée	ML	272,000	6,45	1 754,40
3.7	Pose Cable BT 3x240+115	ML	188,000	31,62	5 944,56
3.8	Pose Cable BT 3x95+75	ML	39,000	14,90	581,10
3.9	Pose Cable BT 4x35	ML	260,000	8,35	2 171,00
3.10	RMBT 12 Plages + RCCP pour les macrolots	U	2,000	979,75	1 959,50
3.11	RMBT 12 Plages	U	2,000	738,25	1 476,50
3.12	RMBT 9 Plages	U	2,000	644,00	1 288,00
3.13	Mise à la terre	U	6,000	78,35	470,10
3.14	Borne CIBE	U	12,000	183,42	2 201,04
3.15	Borne CIBE Type 2	U	1,000	269,32	269,32

N°	Description	U.	Qté	Prix Unitaire	Montant H.T.
3.16	Raccordement cable BT sur poste	U	2,000	230,18	460,36
3.17	Article 2 - EDF	U	1,000	555,40	555,40
3.18	Recolement EDF	U	1,000	194,39	194,39
	Total RESEAU ENEDIS BASSE TENSION		1,000	24 415,77	24 415,77
4	RESEAU ECLAIRAGE				
4.1	Tranchée en terrain naturel	ML	22,000	9,82	216,04
4.2	Evacuation des excédents	M3	6,600	18,89	124,67
4.3	Sablage tranchée et enrobage canalisation	ML	22,000	5,53	121,66
4.4	Pose Grillage avertisseur	ML	22,000	0,63	13,86
4.5	Remblai tranchée	ML	22,000	6,45	141,90
4.6	Pose Gaine TPC 63	ML	227,000	2,34	531,18
4.7	Pose Cablette Cuivre	ML	227,000	2,60	590,20
4.8	Deroulage Cable Eclairage	ML	227,000	5,52	1 253,04
4.9	Massif ancrage mat de 4 m	U	10,000	149,14	1 491,40
4.10	Mat de 4 m + Lanterne KAZU de chez COMATELEC ou OYO de chez COMATELEC ou LYRA LIGHT de chez NERI ou VIRGO 1 BRAS de chez JCL Lighting	U	10,000	751,84	7 518,40
4.11	Pose Commande Eclairage	U	1,000	904,46	904,46
4.12	Controle Installation	U	1,000	241,52	241,52
4.13	Plan exécution Eclairage	U	1,000	166,62	166,62
4.14	Recolement Eclairage	U	1,000	138,85	138,85
	Total RESEAU ECLAIRAGE		1,000	13 453,80	13 453,80
5	RESEAU FRANCE TELECOM				
5.1	Tranchée en terrain naturel	ML	32,000	9,82	314,24
5.2	Plus value ouverture sous chaussée	ML	9,000	27,87	250,83
5.3	Refection de chaussée	ML	9,000	36,23	326,07
5.4	Surlargeur de tranchée	ML	297,000	3,28	974,16
5.5	Evacuation des excédents	M3	69,000	18,89	1 303,41
5.6	Sablage tranchée et enrobage canalisation	ML	329,000	5,53	1 819,37
5.7	Pose Grillage avertisseur	ML	329,000	0,63	207,27
5.8	Remblai tranchée	ML	329,000	6,45	2 122,05
5.9	Pose PVC 42/45	ML	582,000	2,38	1 385,16

N°	Description	U.	Qté	Prix Unitaire	Montant H.T.
5.10	Pose PVC 25/28	ML	722,000	2,29	1 653,38
5.11	Pose Chambre L2T	U	4,000	503,99	2 015,96
5.12	Pose Bornier	U	3,000	196,22	588,66
5.13	Pose chambre L1T	U	2,000	306,59	613,18
5.14	Regard parcellaire béton 30x30	U	16,000	55,18	882,88
5.15	Essai Télécom	ML	1 304,000	0,35	456,40
5.16	Plan exécution telecom	U	1,000	222,16	222,16
5.17	Recolement Telecom	U	1,000	194,39	194,39
	Total RESEAU FRANCE TELECOM		1,000	15 329,57	15 329,57

Taux TVA	Base	Montant
	85 551,56	17 110,31

Total H.T.	85 551,56 €
TVA	17 110,31 €
Total T.T.C.	102 661,87 €

Fait à Noé le :

David Ingres
Président

Bon pour accord (Signature du client)

SUD-OUEST RESEAUX
rue des Treilles --ZAC des Serres
31410 NOÉ
05 61 97 77 15 - Fax 05 61 97 77 19
RCS Toulouse : 511 028 920

HECTARE
ORGANISME LOCAL
ZAC de la Grande Borde
45 rue Garance
31670 LABEGE
05 34 24 84 00
SIREN 351 638 680

BAZIEGE (Haute-Garonne)
« VIA CELESTA »

LOT N°3 : RESEAUX SECS – ADDUCTION D'EAU POTABLE

Acte d'Engagement



MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX
Tél : 04 67 79 84 83



MAITRE D'OEUVRE

SARL YANTRIS Géomètres Experts
142, rue Bonnat
31400 TOULOUSE
Tél : 05.61.52.62.55
Email : contact@yantris.fr

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché concerne le **lot N°3 : RESEAUX SECS (Desserte basse tension – Fourreaux pour HTA – Génie civil du réseau de télécommunication – Eclairage des espaces communs) – ADDUCTION D'EAU POTABLE** des travaux d'aménagement du **lotissement « VIA CELESTA »** situé sur la commune de **BAZIEGE (31)** comprenant 16 lots et 2 macro lots.

Ce projet est autorisé par arrêté du Maire en date du 26/10/2021

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Rue des Saules / Chemin de Montaudran

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
 - Détail et montant des garanties de la police,
- et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES**ENTRE LES SOUSSIGNES :****MAITRE D'OUVRAGE**

75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Laurent BONNASSIE**ET :****ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHE**

SUD-OUEST RESEAUX

26, rue des Treilles

31410 NOE32600 L'ISLE JOURDAIN

Tél : 05.62.65.71.11

Email : d.ingressor31@orange.fr

Forme juridique : SAS

SIRET : 511 028 920 00029

A.P.E. 4221Z

Représentée par : Monsieur David INGRES

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'OEUVRE

SARL YANTRIS Géomètres Experts

142, rue Bonnat

31400 TOULOUSE

Tél : 05.61.52.62.55

Email : contact@yantris.fr

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE



CABINET FERRANDO MATEILLE

17, rue de Ratacas

ZI Plaisance

11100 NARBONNE

Tél : 04.68.32.47.82

Email : -ferrandomateille@cspslr.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHE

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 3 : RESEAUX SECS (Desserte basse tension – Fourreaux pour HTA – Génie civil du réseau de télécommunication – Eclairage des espaces communs) – ADDUCTION D'EAU POTABLE

MONTANT MARCHÉ BASE HT	85 551.56 €
TVA 20 %	17 110.31 €
MONTANT TTC	102 661.87 €

Soit en toutes lettres TTC : Cent deux mille six cents soixante et un euros et quatre-vingt sept centimes

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **130 jours calendaires (dont 15 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée le **07/03/2022** pour une livraison des travaux le **15/07/2022**.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **laurent.bonnassie@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à Labege, le 11/2/22

L'ENTREPRISE

SUD-OUEST RESEAUX
26 rue des Treilles - ZAC des Serres
31410 NOËS
Tél. 05 61 97 77 15
RCS Toulouse 511 028 620

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE

HECTARE
URBANISME DURABLE
ZAC de la Grande Borde
45 rue Garance
31570 LABEGE
05 34 24 24 00
SIREN 351 338 650

DATE D'EFFET DU MARCHE

A compter de la réception de l'ordre de service